

# PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Formation Diagnostic Technique Immobilier

## MODULE TERMITES

V2023

Responsable Formation : M. HERRERO Ange





## PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

### ● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être certifié au module termites.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

### ● LES CONDITIONS D'ACCÈS

Prérequis général soit : connaissances du bâtiment.

### ● NIVEAU MINIMUM EXIGÉ

Prérequis général soit : connaissances du bâtiment.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mises à jour des évolutions législatives, techniques.
- Etablir le rapport de repérage et de diagnostic termites.

### ● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

## CONTENU DE LA FORMATION

### Jour 1 :

#### RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR (4h00)

##### Textes concernant la certification des opérateurs de diagnostics

- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 25 mars 2019 modifiant l'arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

##### Textes relatifs au diagnostic termites

- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Norme NF P 03-201 (Février 2016) Diagnostic technique — État du bâtiment relatif à la présence de termites

**Objectifs : Revoir tout le contexte réglementaire lié au diagnostic termites.**

**Moyens pédagogiques : Cours de formation / Normes et arrêtés.**

#### REALISATION D'UN DIAGNOSTIC (3h00)

##### Etude de cas :

A partir des documents remis, l'apprenant devra :

- préparer sa mission
- réaliser sa mission
- saisir son rapport sur son logiciel et présentation des résultats

##### Correction et analyses :

Correction par le formateur de l'étude de cas

Analyses, échanges et rappel de la méthodologie à partir des rapports rendus par les apprenants.

**Objectifs : Se préparer pour la re-certification termites.**

**Moyens pédagogiques : Exercices pratiques / QCM**

## PRÉSENTATION ANGE HERRERO :

---

### Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI PARIS

Fort de plus de vingt années d'expérience professionnelle dans le secteur du diagnostic immobilier, M. HERRERO est formateur pour l'ensemble des modules du métier de diagnostiqueur auprès de FDTI/CFTB depuis janvier 2017.

### Ses diplômes :

- BAC F2 (Electronique)
- BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique)
- Ingénieur Génie Civil Bâtiment – IPF

### Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz - plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

De 2001 à 2021 : Cogérant du cabinet Habitat Expertise (Expertises techniques immobilières).

De 2017 à ce jour : Dirigeant CFTB SAS organisme de formation

### ● EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

---

### ● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m<sup>2</sup> règlementaires par personne)
- Présence de supports de cours sur clefs USB
- Mise à disposition d'ordinateurs pour le suivi des cours
- Présence écran tactile et interactif pour diffusion supports de cours
- Mise à disposition d'une licence logiciel professionnel (Liciel)
- Présence de QCM
- Présence de textes règlementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Présence vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

## EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

---

- QCM en cours de formation
- Certification du module termites par un organisme de certifications agréé COFRAC.

## SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

---

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

## SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

---

- Attestation de formation continue termites.
- Certificat pour le module : termites : certifications obligatoires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier



## LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

---

### **Madame DELMAS Vanessa**

**Adresse :**

9 rue Robert Schuman – P.A. de la Peyrière  
34430 Saint Jean de Védas

**Tel :** 04 67 50 50 58

**Mail :** v.delmas@cftb.eu

## DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

---

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

Durée de la formation : 1 journée (7 heures)

● **LES HORAIRES :**

8h30 / 12h00 et 13h00 / 16h30

● **LE LIEU**

A définir

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● **TAILLE DU GROUPE :**

Entre 4 et 15 stagiaires.